



Nom de l'ALSH :	
NOM du GESTIONNAIRE :	
Période de validité du barème :	

- possibilité de s'écarter du "barème cœur" de + ou - 25 % différemment pour chaque tranche
- pour la tranche 966 et plus, libre choix du barème cœur, le montant doit être supérieur à la tranche 766 à 965
- Majoration possible de 5 % maximum pour accueil d'enfants d'une collectivité qui ne finance pas.
- Minoration possible de 10 % pour tout enfant au delà du premier.
- Tarif libre pour séjours courts ou sorties avec frais de transport, sous réserve de respecter l'accessibilité pour tous.
- Reporter les montants choisis pour chaque tranche de quotient familial

TARIF JOURNALIER 2019

avec encadrement sur journée entière + repas

QF	Ecart maximum autorisé		Barème cœur	Montants choisis
	-25%	25%	Jour Alsh avec repas	
0 à 565 €	4,29	7,15	5,72	
566 à 765 €	5,85	9,75	7,80	
766 à 965 €	7,94	13,23	10,59	
966 € et plus			Montant à compléter > 10,59	

avec encadrement sur journée ne comprenant pas le temps de repas et le repas

%	Ecart maximum autorisé		Jour Alsh sans repas	Montants choisis
0 à 565 €	2,88	4,81	3,85	
566 à 765 €	3,90	6,51	5,21	
766 à 965 €	5,31	8,86	7,09	
966 € et plus			Montant à compléter > 7,09	

TARIFS A LA SEMAINE 2019

avec des journées comprenant encadrement sur journée entière + repas

QF	Ecart maximum autorisé		Semaine Alsh avec repas	Montants choisis
0 à 565 €	21,46	35,77	28,62	
566 à 765 €	29,25	48,76	39,01	
766 à 965 €	39,63	66,05	52,84	
966 € et plus			Montant à compléter > 52,84	

avec des journées ne comprenant pas le temps de repas et le repas

QF	Ecart maximum autorisé		Semaine Alsh sans repas	Montants choisis
0 à 565 €	14,36	23,93	19,15	
566 à 765 €	19,56	32,61	26,09	
766 à 965 €	26,52	44,20	35,36	
966 € et plus			Montant à compléter > 35,36	

TARIFS demi journée 2019

avec période comprenant le temps de repas et le repas

QF	Ecart maximum autorisé		1/2 Alsh avec repas	Montants choisis
0 à 565 €	2,85	4,75	3,80	
566 à 765 €	3,87	6,45	5,16	
766 à 965 €	5,24	8,73	6,99	
966 € et plus			Montant à compléter > 6,99	

avec période ne comprenant pas le temps de repas et le repas

QF	Ecart maximum autorisé		1/2 Alsh sans repas	Montants choisis
0 à 565 €	1,44	2,40	1,92	
566 à 765 €	1,86	3,10	2,48	
766 à 965 €	2,50	4,17	3,34	
966 € et plus			Montant à compléter > 3,34	